



Bâtir un avenir pour les jeunes (BFY)

Guide de l'enseignant associé – 2023

Un élève sera-t-il assuré d'obtenir un stage dans le métier de son choix?

Tous les élèves qui sont admis dans le programme obtiendront un stage dans un emploi de premier échelon du secteur de la construction. Bien que l'on tienne compte des préférences de l'élève, il n'est pas garanti qu'il s'agisse de leur premier choix.

Dois-je organiser le transport?

Si des mesures de soutien au transport sont offertes avant le stage, votre consultant en cheminement professionnel pour les jeunes l'organisera. Il peut vous fournir des précisions à ce sujet. Lorsque les élèves commencent le stage, ils sont responsables de leur propre transport. ***Durant leur participation à tout élément du programme BFY, les élèves ne sont pas autorisés à transporter des passagers dans leurs véhicules personnels; à conduire les véhicules de l'employeur ou d'un client; ni à utiliser leurs véhicules personnels à des fins professionnelles.***

Suis-je responsable de trouver un stage à l'élève?

Non. L'équipe du programme Bâtir un avenir pour les jeunes est responsable de trouver les stages. Votre responsabilité est d'aider et de superviser l'élève lorsque son stage est confirmé. Si l'équipe du programme BFY communique avec vous à propos de possibilités de stage, n'hésitez pas à leur transmettre toute information dont vous disposez.

Avec qui dois-je communiquer si un élève a un stage en vue (c'est-à-dire que l'élève est en contact avec un employeur)?

Si vous ou votre élève disposez d'une possibilité de stage, veuillez en informer de façon détaillée votre consultant en cheminement professionnel pour les jeunes, qui veillera à informer le programme BFY de cette possibilité.

Quand les stages sont-ils confirmés?

Les stages seront confirmés à compter du 1^{er} juin et les avis définitifs seront envoyés au cours de la dernière semaine d'école. Certains stages pourraient ne pas être confirmés avant la première semaine de juillet. Les stages débuteront au plus tard le 15 juillet, mais la majorité d'entre eux commencera la première semaine de juillet. Les élèves seront informés de la date du début de leur stage lorsqu'ils obtiendront les renseignements à son sujet.

Combien de temps l'élève travaillera-t-il?

Le programme BFY demande aux employeurs hôtes de donner 200 heures de travail (environ cinq semaines) aux élèves. Lorsque les 200 heures sont terminées, il revient à l'employeur et à l'élève de décider s'ils désirent prolonger l'emploi.

Comment puis-je me renseigner sur le stage?

Vous recevrez une copie du courriel que votre élève recevra, qui contiendra les précisions sur son stage, notamment l'employeur et son lieu de travail.

Quelles sont les étapes suivantes lorsque l'élève a été informé de son stage?

Lorsque vous recevez la copie du courriel informant l'élève de son stage, envoyez un courriel à l'élève, en ajoutant son enseignant aux destinataires en copie conforme (s'il ne s'agit pas de vous) ainsi que votre consultant en cheminement professionnel pour les jeunes, pour discuter des prochaines étapes et informer l'élève que vous organiserez le premier contact avec l'employeur. Les élèves ne devraient pas communiquer avec l'employeur hôte qui leur est attribué. Veuillez informer le personnel du programme BFY lorsque la visite préalable au stage est organisée.

Dois-je demander à l'élève de faire des devoirs ou des travaux durant son stage?

Oui. L'enseignant associé est responsable de visiter l'élève durant son stage et de gérer les attentes en matière de travaux durant celui-ci.

Quel type de crédits un élève obtient-il pour ce programme?

Pour avoir terminé tous les éléments du programme BFY, l'élève obtiendra trois crédits en éducation coopérative pour études secondaires. Il recevra également un crédit de 300 heures en apprentissage pratique. Le suivi de ces heures sera effectué par la Nova Scotia Apprenticeship Agency et elles seront attribuées à l'élève, lors de sa future inscription à titre d'apprenti dans n'importe quel métier.

Avec qui un élève ou sa famille doivent-ils communiquer s'ils ont des questions ou des préoccupations durant le stage?

Ils devraient communiquer avec vous, à titre d'enseignant associé. Voici les renseignements que l'élève et sa famille ont reçus : *Lorsque vous recevez les renseignements sur votre stage, votre nouvelle personne-ressource est votre enseignant associé. Cet enseignant vous sera nommé peu de temps après avoir reçu la confirmation de votre stage.*

Ce programme vise à offrir aux élèves la possibilité de faire l'expérience des réalités d'un milieu de travail dans le domaine de la construction. Une communication adéquate avec les employeurs et les enseignants en fait partie. Lorsque le stage est commencé, il est préférable que toute communication avec l'employeur hôte, l'enseignant associé et le personnel du programme BFY soit effectuée par l'élève plutôt que par ses parents.

Les élèves en stage sont traités comme des employés de l'entreprise pour laquelle ils travaillent et sont tenus de respecter les attentes et les normes du lieu de travail de l'employeur.

Avec qui l'employeur doit-il communiquer s'il a des questions ou des préoccupations durant le stage?

Il devrait communiquer avec vous, à titre d'enseignant associé. Veuillez à tenir la famille de l'élève et le personnel du programme BFY au courant de ces préoccupations, le cas échéant, pour soutenir la relation entre l'élève et son employeur hôte.

Quelles sont mes responsabilités après la fin du stage?

Discutez avec votre consultant en cheminement professionnel pour les jeunes pour confirmer vos responsabilités. Vous transmettez les notes finales de l'élève ainsi que les *Formulaires de rétroaction du programme BFY* à votre consultant en cheminement professionnel pour les jeunes et veillerez à ce que les formulaires sur le programme d'éducation coopérative dûment remplis de l'élève soient placés dans son dossier du programme à son école. Vous communiquerez avec le personnel du programme BFY pour confirmer la fin du stage de l'élève.

Que faire si j'ai des questions ou des préoccupations?

Communiquez avec votre consultant en cheminement professionnel pour les jeunes.